

Article 20 - Universal application

Toute loi désignée par le présent règlement s'applique même si cette loi n'est pas celle d'un État membre.

Imprimé depuis [Lynxlex.com](https://www.lynxlex.com)

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/text/successions-r%C3%A8gl-6502012/1256#comment-0>